Septembre 2024

FFE

FEDERATION FRANÇAISE DES ETUDIANT·E·S EN ORTHOPTIE

DOSSIER PRESSE

INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE 2024

Affaires Sociales et Défense des Droits

24

25



Site web:
ffeo.fr

E-mail
affaires-sociales@ffeo.fr
mesdroits@ffeo.fr

Sommaire

Avant-Propos..... 2

Analyse synthétique..... 4

Analyse spécifique..... 4
1. Frais spécifique de rentrée..... 4
2. Frais de vie courante..... 6

Revendications..... 9

Méthodologie poste par poste..... 10
1. Les frais de vie courante..... 10
2. Les frais spécifiques de rentrée..... 11

Contacts..... 13

Avant-Propos

La Fédération Française des Étudiant·e·s en Orthoptie (FFEO) vous présente l'indicateur du coût de la rentrée 2024. Ce coût de la rentrée est basé sur la méthodologie de la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes) avec des indicateurs fiables et reproductibles d'une année sur l'autre. C'est pour ces raisons que la FFEO perpétue ce travail pour la sixième année consécutive. Le coût de la rentrée détermine l'évolution des dépenses de la filière d'orthoptie graduellement au cours des années.

Pour la rentrée 2024, le coût moyen de la rentrée et de ses frais annexes pour un·e étudiant·e non boursier·ère de 20 ans, en orthoptie s'élève à **3791,40 euros**. La moyenne du coût de la rentrée de cette année est donc plus élevée par rapport à celle de 2023 avec une augmentation de **6,46%**. Une fois encore, une hausse de la CVEC (Contribution de Vie Étudiante Campus) est constatée, mais aussi, cette année, une augmentation des frais d'inscription malgré une baisse de certains frais de la vie courante comme les transports ou les consommables alimentaires. Ces évolutions donnent un premier constat : les frais de scolarité s'élevant à **443€** représentent un coût non négligeable pour les étudiant·e·s qui ne peuvent y faire face sans soutien familial ou sans contracter un prêt étudiant.

Le deuxième constat effectué concerne le matériel pédagogique et de stage. Cela s'explique par une réinterprétation du matériel par rapport à l'an dernier en prenant en compte de nouveaux critères. En effet, cette réinterprétation du matériel entraîne une augmentation de **71,50%** ce qui représente un coût important pour des étudiant·e·s qui devraient bénéficier gratuitement de blouse et de matériel utile en stage durant leur formation. Les frais de vie courante sont quant à eux constants, cependant les loyers, assurances et frais d'agence sont en hausse, malgré le fait qu'un logement soit nécessaire à chacun. Cette situation, ne permet pas à toutes et à tous les étudiant·e·s de bénéficier d'une situation financière sereine.

Pour permettre aux étudiant·e·s d'avoir de meilleures conditions de vie, la FFEO demande que le matériel de stage et les outils pédagogiques soient inclus dans la formation en orthoptie sans frais supplémentaires. Des aides supplémentaires s'imposent également, à commencer par une indemnisation des frais kilométriques ou de transports pour se rendre sur son lieu de stage.

Ilona BIK, Chargée de Mission Affaires Sociales et Défense des Droits

Présentation de l'indicateur FFEO du coût de la rentrée 2024 :

Comment est calculé le coût de la rentrée de la FFEO ?

L'indicateur du coût de la rentrée illustre le coût moyen de la rentrée pour un·e **étudiant·e primo-entrant·e** en orthoptie**, non boursier·ère** et **décohabitant·e** c'est-à-dire ne vivant plus au domicile familial.

L'indicateur compile des dépenses réparties en deux catégories :

- **Les frais de vie courante :** loyer, repas Restaurant Universitaire (RU), consommables (alimentation, équipements divers, vêtements, hygiène, entretien), téléphonie et internet, transports en commun (par an), et loisirs.

- **Les frais spécifiques à la rentrée universitaire** : frais de scolarité, CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus), complémentaire santé, assurance logement, frais d'agence, dépôt de garantie, matériel pédagogique, matériel de stage et assurance responsabilité civile.

L'indicateur correspond à la moyenne des coûts estimés selon chaque département d'orthoptie.

La FAGE et la FFEO, proposent ainsi un indicateur du coût de la rentrée 2024. À travers une méthodologie précise, prenant en compte des critères aussi bien qualitatifs que quantitatifs pour chaque poste de dépense, elles garantissent une fiabilité permettant l'analyse concrète et critique des conditions de vie des étudiant·e·s. Elles apportent ainsi des pistes de réflexion et des solutions concrètes visant à l'amélioration des conditions de vie des étudiant·e·s, au service de leur bien-être et de la démocratisation de l'accès à l'Enseignement Supérieur.

Analyse synthétique

Quelles sont les grandes tendances de l'indicateur 2024 du coût de la rentrée ?

Premièrement, les frais d'inscription, une augmentation de la CVEC de **3%** par rapport à 2023 est remarquée mais aussi une augmentation des frais d'inscriptions de **3,03%.**

Les frais d'assurances et de complémentaire santé sont eux aussi en augmentation de **9,90%** et **2,23%**.

Le total des frais de rentrée est en augmentation par rapport à celui de 2023 avec **+11,34%**.

Deuxièmement, les frais de vie courante :une augmentation des loyers de **+1,25%** depuis l'année dernière est à noter. Concernant les transports, une légère diminution de -**1,16%** est observée mais reste tout de même un coup à ne pas négliger. De plus, une forte hausse des frais des loisirs de **+7,84%** est relevée malgré le fait qu'il s'agisse d'une dépense nécessaire pour la santé mentale des étudiant·e·s.

Le total des frais de vie courante est en légère augmentation par rapport à celui de 2023 avec **+0.61%**.

Analyse spécifique

1. *Frais spécifique de rentrée*

On note tout d'abord une hausse de la CVEC mais aussi des frais de droits d'inscription pour la rentrée 2024. Ce qui représente un total de **443€** de frais d'inscription soit une augmentation de **3,02%** par rapport à la rentrée 2023.

Nous notons aussi une nette augmentation de **71,50%** pour le matériel pédagogique et de stages. En effet, celle-ci s'explique par le fait que nous avons réinterprété ce calcul en prenant en compte du matériel qu'un·e étudiant·e achètera au cours de ses études. Cela lui permettra un meilleur apprentissage, malgré le fait qu'il ne soit pas obligatoire. Mais les tenues de stage sont aussi à prendre en compte. En effet, elles ne sont pas fournies partout, ce qui crée une inégalité au sein

des départements d'orthoptie. Nous observons aussi une hausse de l'assurance logement ainsi que de l'assurance santé.

Les frais spécifiques de rentrée connaissent une hausse de **11,34%** par rapport à 2023 passant de **1942,27€** à **2162,43€**.

Total Frais spécifiques	2024	Variations
	2 162,43 €	***11,34%***
Frais d'inscription	**340,00 €**	***3,03 %***
CVEC	**103,00 €**	***3,00 %***
Complémentaire santé	**330,00 €**	***2,23 %***
Assurance logement	**82,41 €**	***9,90 %***
Frais d'agence	**268,94 €**	***0,58 %***
Dépôt de garantie	**597,62 €**	***1,25 %***
Matériel pédagogique - Papeterie	**217,45 €**	***1,70 %***
Matériel pédagogique - Spécifique (manuels ...)	**223,00 €**	***418,60 %***
Matériel pédagogique - Papeterie + Spécifique (manuels ...)	**440,45 €**	***71,50 %***

2. *Frais de vie courante*

Pour les frais de vie courante, est observée une légère augmentation de **0,61%**. Cependant une majoration de **+1,25%** sur les loyers et de **+7,84%** pour les loisirs est à remarquer. Le logement est le premier poste de dépense des étudiant·e·s, dès leur entrée en études supérieures, iels sont confronté·e·s à l'obstacle de trouver un logement avec un loyer abordable. De plus, dans certains départements, quelques étudiant·e·s ne peuvent se permettre de prendre un logement fixe à cause de la distance du lieu de stage. Iels prennent alors un logement au mois. Ce qui représente une charge mentale supplémentaire.

L'accès aux loisirs, quant à lui, connaît une importante augmentation cette année ; cependant ces temps de loisirs sont essentiels pour les étudiant·e·s. La culture est vectrice d'insertion sociale. Elle représente un outil d'émancipation essentiel pour les jeunes. Source de bien-être, de découverte, d'ouverture sur le monde, de questionnements, de créativité, la culture permet à chaque jeune de sortir de son quotidien, de penser la société autrement, de s'approprier des sujets, de laisser libre court à son imagination, etc. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) identifie l'inactivité physique comme responsable de 3,2 à 5 millions de décès prématurés par an dans le monde. Aujourd'hui, 86% des étudiant·e·s qui ne pratiquent pas d'activité sportive aimeraient en pratiquer une. Pourtant, entre coût et accessibilité de l'offre, la pratique sportive se révèle parfois inaccessible aux étudiant·e·s.

Une baisse des frais de transports de **1,16%** et de la téléphonie de **4,33%** est tout de même à relever

Pour les consommables, une baisse des consommables alimentaires mais une augmentation des consommables équipements sont constatée, ce qui entraîne une légère augmentation globale de **0,49%**.

Total Frais de vie courante	1 628,97 €	0,61 %
Loyer	597,62 €	1,25 %
Restauration universitaire	66,00 €	0,00 %
Consommables	351,24 €	0,49 %
Consommables - Alimentaire	205,70 €	-2,21 %
Consommables - Équipement	145,53 €	4,56 %
Téléphonie - Internet	60,73 €	-4,33 %
Loisirs	49,94 €	7,84 %
Transports	152,20 €	-1,16 %

Au total cette année, un·e étudiant·e en orthoptie dépensera **3791,40 euros** pour sa rentrée.

TOTAL	3 791,40 €	*6,46%*

Le coût de la rentrée est en augmentation de **6,46%** par rapport à l'année précédente. De plus, la **précarité étudiante** est en hausse, **les frais d'inscription** restent toujours importants et les **tenues de stage** ne sont pas encore fournies par tous les lieux de stage. A ces dépenses s'ajoutent également, malgré une diminution, les frais engendrés par les **frais kilométriques** pour se rendre en stage. Il est, aujourd'hui, plus que nécessaire d'obtenir une **indemnisation** pour pallier ces **dépenses considérables** pour les étudiant·e·s en orthoptie. Mais il faut aussi relever les logements et les assurances qui augmentent d'années en années. C'est pour cela que nous restons vigilants face à ces chiffres, la FFEO souhaite qu'ils **baissent davantage** et qu'une **équité entre chaque département** soit possible.

Revendications

- Les frais spécifiques à l'orthoptie : Ces frais correspondent au matériel pédagogique et au matériel de stage, c'est-à-dire le matériel recommandé pour la formation, mais non obligatoire, ainsi que le matériel nécessaire pour le bon suivi de l'enseignement, et non fourni par l'établissement qui sont une dépense considérable pour les étudiant·e·s.

- Les frais de matériel de stage : Notamment les frais pour l'achat de blouses et l'entretien de celles-ci ne doivent pas figurer dans les frais des étudiant·e·s d'après la circulaire sur les tenues professionnelles des étudiant·e·s paramédicaux. La FFEO s'engage à faire le travail nécessaire en collaboration avec les différents départements pour réduire le coût du matériel de stage.

- Les frais d'inscription : les frais de droits d'inscriptions des étudiant·e·s en orthoptie connaissent une augmentation cette année et s'élèvent à **340€** alors que ces mêmes frais pour une formation en licence coûtent **175€**. Une révision de ces frais d'inscription en orthoptie, permettant l'obtention d'un diplôme à grade licence, pourrait être pertinente. A ces frais d'inscription s'ajoutent ceux de la cotisation CVEC qui augmente d'année en année, +3% une fois encore cette année.

- Les repas RU : Les repas au RU s'élevant à **1€** pour les boursier·ère·s et **3,30€** pour les non-boursier·ère·s représentent une différence importante à la fin du mois ; étant de **20€** pour les boursier·ère·s et de **66€** pour les non-boursier·ère·s. Nous souhaitons donc que la différence soit beaucoup moins importante voir même nulle.

- Les frais de dossier ParcourSup : Les frais de dossier parcoursup s'élèvent à 80€ par regroupement de départements d'orthoptie (qui sont au nombre de 8). Ces frais peuvent donc s'étendre de 80€ à 640€ ce qui est un coût conséquent. N'ayant pas une moyenne exacte du nombre de regroupement demandés pour les néo-étudiant·e·s nous avons préféré ne pas rentrer cette donnée dans les frais globaux pour cette année ; mais elle sera ajoutée dès la rentrée prochaine. Malgré cela nous souhaitons signaler ces frais qui restent très conséquents pour les étudiant·e·s qui n'ont même pas la certitude d'être pris·es dans l'un des départements d'orthoptie.

- On note une hausse de **+1,25%** pour **les loyers**, de **+9,90%** pour **les assurances logement** et de **2,23%** pour **la complémentaire santé** malgré le fait que ce soit des nécessités pour l'étudiant·e.

Méthodologie poste par poste

1. *Les frais de vie courante*
 - **Loyer et charges** : Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil développé par LocService de côte des loyers. La côte donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donné. La moyenne est faite pour un studio de moins de 20 m^2 et pour un T2 de moins de 30 m^2 (les deux formes de logement les plus utilisées) donnant un loyer moyen toutes charges comprises pour un logement d'environ 20 m^2. Sauf pour l'Ile-de-France où sont uniquement pris en compte des studios de moins de 20m^2.

 - **Téléphonie et internet** : Les tarifs de téléphonie et Internet pris en compte correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs, Free, Orange, SFR et Bouygues) pour une offre « Multi pack » comprenant la téléphonie mobile avec 100Go de données mobiles et une box internet.

 - **Loisirs** : Le montant des loisirs correspond à la somme des coûts moyens des loisirs les plus populaires auprès des étudiantEs selon l'enquête de l'OVE (Observatoire de la Vie Étudiante), c'est-à-dire les activités physiques et sportives, des séances de cinéma, ainsi que le streaming vidéo et de musique.

 - **Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique** : La partie alimentation est constituée d'un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, composé principalement de denrées non périssables et condiments. Un ensemble vestimentaire neuf, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur sont ajoutés.

- **Repas au RU** : Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un étudiant prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2024-2025 s'élève à 3,30 €.

- **Transports** : Pour le transport, est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant ou jeune en transports en commun, selon une moyenne des abonnements dans 44 agglomérations de France. À cela s'ajoutent les allers et retours entre le domicile familial et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'OVE est de 26 km. À raison d'un aller-retour par semaine, à cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2023 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

2. *Les frais spécifiques de rentrée*

- **Droits d'inscription** : Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un·e étudiant·e entrant en première année d'orthoptie, sans double inscription.

- **Complémentaire santé** : Les données utilisées pour l'indicateur correspondent au montant des mutuelles pour 1 an d'assurance dès la rentrée 2024 sur la complémentaire « Essentielle LMDE »

- **CVE-C** : Le tarif de la CVE-C est celui annoncé tous les ans par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- **Frais d'agence immobilière** : Depuis deux ans, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 20 m^2 qui sont à charge du locataire.

- **Assurance logement** : Les données utilisées pour l'indicateur correspondent au montant d'1 an d'assurance logement dès la rentrée 2024 pour assurer un logement de 20m^2. L'indicateur se base sur une assurance du type « Essentielle ».

- **Matériel pédagogique** : Le poste « matériel pédagogique » se base sur un panier moyen d'achat de diverses fournitures de rentrée : sac à dos, matériel d'écriture et d'impression. Les prix retenus sont les prix d'entrée de gamme ou de marque commerçant.

- **Matériel pédagogique spécifiques et de stages :** Pour cette année, nous avons réinterprété cette dépense en prenant en compte le matériel qu'un·e étudiant·e achètera au cours de ses études. Sont pris en compte les blouses qui restent un coût pour certain·e·s car elles ne sont pas fournies par tous les stages. A quoi il faut ajouter du petit matériel d'orthoptie.

Contacts



Ilona BIK
CM Affaires Sociale et Défense des Droits

affaires-sociales@ffeo.org



Nathan GROSSI
Président

presidence@ffeo.org



Barbara STANKIEWICZ
1ère VP en charge des Affaires Académiques

affaires-academiques@ffeo.org